

Dites du bien de vos fournisseurs

24-05-2007

Pourquoi ne pas dire du bien de vos fournisseurs ?

Cela ne peut pas leur faire de mal !

Sur oomark, il vous suffit d'utiliser les fonctions de publication de succès après vous être enregistré.

Ensuite, à vous de témoigner, en toute liberté...

Un satisfecit rapide : utilisez le module de publication de dépêche.

Un satisfecit approfondi : utiliser le module de publication d'article.

Vos témoignages seront publiés à la une du site, puis repris dans la rubrique Citations.

Nous nous chargeons d'attirer l'attention de vos fournisseurs sur vos témoignages. Service gratuit.